



# Centre de la petite enfance Familigarde

## DOCUMENTS EXIGÉS POUR VOTRE DEMANDE DE RECONNAISSANCE

Dossier compléter le : \_\_\_\_\_

Nom de la requérante : \_\_\_\_\_

Adresse du service de garde : \_\_\_\_\_

Lettre d'autorisation propriétaire : \_\_\_\_\_

Lettre motivation/nombre places subventionnées ou non/date

	RSG	Enfant(s)	Conjoint	Autre(s)	Rempl. Occ.	Assistante
Autorisation pour travailler au Canada <small>(Citoyen, résidant permanent, permis de travail)</small>						
Formulaire de la demande de reconnaissance						
Formulaire incitatif financier, instruction 4 (2 formulaires)						
Certificat de naissance <small>(ou autre document établissant son identité – carte citoyenneté, résident permanent)</small>						
Déclaration bonne santé MFA						
Absence Empêchements (demande recto-verso et attestation)		18 ans et plus				
Assurance responsabilité Civile des entreprises (une fois reconnu)						
Procédures d'évacuation et plan						
Horaire de la journée						
Menu de 2 semaines						
Certificat bonne santé animaux						
Premiers soins 8h adapté à la petite enfance incluant les allergies sévères						
Programme éducatif (2 ans une fois reconnu)						
MAPAQ (optionnel)						
Certificat enregistrement armes à feu						

Formation(s) :						
01- Qualification article 22*						
2- 45 hrs (1 an un fois reconnue)						
3- Perfectionnement 6h (si formation plus de 1 an)						

\*Pour être qualifié selon l'article 22 du RSGEE détenir un DEC ou un AEC, BAC + 4992 heures travaillées fournir lettres des employeurs

45 heures n'est pas une obligation pour l'obtention de la reconnaissance, 1 an pour le faire une fois reconnue. Vous avez un certificat de 45 heures, celui-ci doit être valide depuis moins de 3 ans.

**À RETOURNER AU BUREAU COORDONNATEUR**